

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

N° 518 13 MARS 2007



Tocqueville Magazine est catholique. Il s'intéresse à tous les problèmes de société, mais en priorité aux problèmes économiques, favorisant les libertés économiques, qui sont le meilleur moyen de faire "pousser le blé". Il est mis à jour (presque) chaque mardi à 0 heures.

Reproduction: Les textes et articles de TOCQUEVILLE MAGAZINE peuvent être reproduits librement avec indication de la provenance.

Marthe et Marie étaient les amies du Seigneur. Saint Augustin d'Hippone, il y 1645 ans, écrivait : « Ce que faisait Marthe, c'est ce que l'on fait ici-bas, ce que faisait Marie c'est ce que nous espérons. Faisons bien ce que nous faisons ici-bas, afin de posséder pleinement ce que nous espérons ».

Contact : micheldeponcins@easyconnect.fr

LES TEXTES DE TOCQUEVILLE MAGAZINE PEUVENT ETRE REPRODUITS LIBREMENT

EDITO

L'ISF DES POLITIQUES

Le Canard Enchaîné n'a aucunement notre sympathie, car il est particulièrement gauchiste. Il a, toutefois, de l'intérêt parce qu'il fourre son nez là où les autres journaux ne regardent pas. Il fait donc des révélations sur les conditions d'acquisition de l'appartement de Neuilly de M. Sarkozy, appartement qui d'ailleurs depuis a été vendu. En 1979, Nicolas Sarkozy, alors maire de Neuilly, a acquis cet appartement de 217 m² dans la prestigieuse île de la Jatte donnant sur la Seine. Il aurait bénéficié d'une ristourne allant de 12% à 35 % sur le prix du mètre carré. Cela aurait fait 300 000 €, c'est-à-dire à l'époque 2 millions de francs. Nous sommes persuadés qu'il n'y avait pas de fraude mais nous estimons tout de même qu'il faut mettre aussi les pendules à l'heure.

En effet le promoteur qui aurait donné la ristourne a construit entre 1980 et 2000 la moitié des immeubles neufs de la ville de Neuilly. Et, en outre, il était le premier annonceur du journal local. Et c'est là que le bât blesse.

En effet, dans le cadre du système socialiste que le même Sarkozy a appliqué continuellement durant son mandat, cette mairie était fortement impliquée dans la construction des immeubles neufs. En outre, il est tout à fait anormal qu'il y ait un journal de la mairie, alors que les journaux des communes devraient être complètement privés.

Il est clair que si l'on accepte le système socialiste et que l'on est maire d'une telle ville avec les manipulations financières qui en résultent, l'on doit se garder de jamais confier des travaux personnels à un promoteur en si forte liaison avec la mairie. Ce doit être un principe absolu.

Un vieux dicton disait : « La femme de César ne doit pas être soupçonnée ».

Un autre point est à souligner. Nous voici maintenant au courant par la presse de la déclaration d'ISF de deux candidats. La presse ne pose pas une question qui nous semble, pourtant, essentielle. Sans être négligeable, la fortune de ces deux candidats n'est vraiment pas très significative. Or, ils vivent d'une façon très luxueuse aux frais de la princesse depuis des lustres. Parallèlement, leur train de vie étant ainsi financé, ils touchent, hors fiscalité pour une large part, des sommes immenses de leurs différents mandats cumulés.

Sont-ils de si mauvais gestionnaires qu'il n'en reste rien ? Ce serait faire injure que de le penser.

Alors, dans ce cas, où est passé le formidable pactole ?

TOCQUEVILLE MAGAZINE pose la question et est seul à la poser.

M.P.

DU NEUF ET DU DEJA VU

L'ENRICHISSEMENT PERSONNEL DES ELUS LOCAUX

L'enrichissement des politiques continue sans arrêt à progresser et, en particulier, il faut signaler la hausse vertigineuse des indemnités des élus locaux. Une loi du 3 février 1992, qui soumettait d'ailleurs à l'imposition les indemnités perçues par ces élus, a prétendument voulu les plafonner. L'objectif était de corriger les disparités entre des émoluments qui, selon le département, pouvaient varier de un à sept. Mais finalement cela s'est traduit par une hausse générale des indemnités.

En fait, toutes les collectivités se sont alignées sur les indemnités maximum de leurs élus. En plus, ce qui devait être un plafond est devenu un plancher. La liste des indemnités perçues par ces élus a été publiée au journal officiel de l'assemblée nationale le 23 janvier 2007. Les dépassements peuvent atteindre 80 % dans le Val-d'Oise, 72 % dans la Drôme, 62 % dans la Meuse. À noter que les présidents et vices présidents des exécutifs territoriaux bénéficient d'indemnités complémentaires.

Les cumuls ne sont pas interdits mais les parlementaires titulaires d'autres mandats électifs locaux voient, tout de même, leur rétribution totale limitée. Le surplus éventuel peut être versé à un adjoint ou un Vice-Président de la collectivité territoriale ce qui veut dire que le bénéficiaire devient un obligé du premier : bonjour la merveilleuse combine. C'est donc un faux cumul qui se perpétue d'une autre façon.

Bon appétit Messieurs.

LA SUISSE ET LE PRETENDU ANTI RACISME

Les associations antiracistes sont dirigées dans tous les pays du monde par des racistes adroitement camouflés qui profitent de la Pensée Unique Totalitaire (P.U.T.) pour s'enrichir sur la bête. Selon Désinformation Hebdo même la vertueuse suisse n'y échappe pas.

La Confédération accordait 100 000 francs suisse de subvention à une association prétendument antiraciste. Mais, se réveillant, elle vient de la supprimer. En France, quand la rivière argentée de l'argent public est lancée, il est difficile de l'arrêter ! Le canton de Vaud a réduit la sienne de 100 000 à 50 000 francs.

COURRIER DES LECTEURS

ELECTIONS

Vous avez parfaitement raison de dénoncer ce scandale.

Mais il ne suffit pas de le dénoncer, il faut que tous les groupes de pensée, associations ou autres qui partagent cette indignation, joignent leurs efforts pour exiger un changement. Dans notre pays – qui ignore le referendum d’initiative populaire – on peut imaginer par exemple une pluie de pétitions, mais en toute hypothèse il faudra bénéficier d’un sérieux appui médiatique. Qu’en pensez-vous ?

B.C.N.

LES PLAISIRS DE LA RUE D’ENGHIEN

Un lecteur nous informe.

« Le petit Nicolas a installé son QG de campagne au 18 rue d'Enghien, c'est-à-dire à 100m de chez moi. Un bien bel endroit, avec escalier monumental et photo de 4m de haut du ministre-candidat.

Joli, non ? Evidemment, une personnalité comme lui ne peut pas se déplacer sans 2 ou 3 gardes du corps. Donc, depuis quelques semaines, on voit ça dans le quartier : Plus ça : Et puis aussi ça :

Soit, si vous observez bien, 3 cars et 10 fourgonnettes de la police et des CRS. S'ajoutent à ce dispositif léger quelques autres camionnettes (entre 2 et 4 selon les jours) aux extrémités de "sa" rue, et quelques voitures banalisées, reconnaissables lorsqu'elles arborent leur gyrophare bleu. Des hommes en bleu à tous les coins de rue, la circulation régulièrement bloquée pour que les voitures officielles puissent emprunter les sens interdits afin de gagner une minute ou deux, et des concerts de sirènes lorsque le grand petit homme déplace son auguste personne. Combien sont-ils ? je vous laisse faire le compte, sachant que chaque véhicule est aussi rempli que les bus de la RATP aux heures de pointe.

Me voilà bien rassuré : non, la campagne présidentielle de Sarkozy ne coûtera pas une fortune à l'UMP. Le Ministère de l'Intérieur est là pour régler quelques factures ! Mais je me tais un instant pour laisser la parole au petit excité qui, contrairement aux apparences, se soucie beaucoup des dépenses publiques et donc de nos portefeuilles :

"Nous ne pouvons rester le pays d'Europe où la part des dépenses publiques dans la richesse nationale est la plus importante. Il faut donc dépenser mieux et moins. (...) Le problème du nombre de fonctionnaires doit être posé."

Dépenser mieux, c'est donc dépenser pour la protection privée du vilain petit nain quand il ne fait pas son boulot de ministre.

"Dans un pays comme le nôtre, où les dépenses des pouvoirs publics représentent 54 % de la richesse nationale, l'échec économique et social est garanti si les dépenses sont mal orientées."

A moins qu'il ne craigne que les Allemands ne repassent la ligne Maginot juste pour taper sur sa petite tête, j'ai bien peur que ce monstueux attirail soit légèrement disproportionné pour dissuader 3 sans-papiers de manifester devant son bureau. Espérons qu'il "orientera mieux les dépenses" s'il est élu, il faudrait pas qu'il se paye des croisières en porte-avions pour ses vacances.

"La France qui se lève tôt le matin, la France qui travaille, la France qui paie ses impôts, elle est aussi attachée à voir que l'argent public soit utilisé avec l'efficacité maximale."

Pas d'inquiétude, c'est efficace : pas un seul vol de sac à mains sur le boulevard depuis l'arrivée de la milice. On ne paye pas des fonctionnaires de polices pour qu'ils jouent au basket avec des jeunes."

Mieux vaut les payer à se cailler les miches sur le trottoir à ne rien foutre.

"Il faut en finir avec les pratiques monarchiques dans la Vème République." No comment.

Vous l'aurez compris, je fus un peu étonné de voir des armées napoléoniennes se dresser dans le quartier pour pas grand chose. J'ai donc posé la question aux premiers intéressés. Une première fois, après quelques jours d'intense présence policière :

Moi : Qu'est-ce qui se passe, pourquoi vous êtes aussi nombreux ?

Le CRS : Eh ben, euh, vous savez, il y a souvent des manifestations sur le boulevard.

Moi : Mais vous êtes là depuis trois jours ! il y a une manif prévue aujourd'hui ?

Lui : Ah bon, vous avez vu des CRS, quand ça ? (arf...) Non il n'y a rien de prévu, mais euh... il peut toujours y avoir une manifestation de SDF, on sait jamais !

Le brave homme, je le plains, ça doit pas être facile d'expliquer un truc aussi con. Une semaine plus tard, nouvelle discussion avec deux de ses collègues, plus loquaces :

Moi : On se pose un peu des questions sur le mélange des genres. Vous protégez le ministre ou le candidat ?

Le premier : Vous inquiétez pas nous aussi on se la pose, la question ! on est là parce qu'on doit bien obéir aux ordres. Mais on se demande ce qu'on fout là.

L'autre : Vous savez, la royauté elle est pas morte, en France. Mais ça commence à s'agiter du côté de nos syndicats.

Tout ça énerve un peu les habitants du quartier. La dernière blague à la mode quand un type rentre dans un bistrot : "ils t'ont laissé passer ? t'avais ton badge ?"

Pour finir, je vous colle ce petit extrait du Nouvel Obs d'aujourd'hui :

"Dès le premier jour, la rue d'Enghien est mise sous haute surveillance policière. Dans la foulée, tous les habitants des trois immeubles qui font face au QG reçoivent une étrange enveloppe saumon, sans cachet de la Poste. A l'intérieur, une lettre, datée du 15 janvier, leur demande de répondre au plus vite à un recensement de sécurité. On leur communique un numéro de téléphone. Au bout du fil, un policier questionne : nom, prénom, date de naissance. Au cours de la conversation, le policier se fait plus précis. Il suggère à son interlocuteur de ne pas recevoir de paparazzi chez lui, évoque avec lui les dangers terroristes, la présence d'un éventuel sniper planqué sur les toits. En quelques minutes, l'habitant de la rue d'Enghien est mis sous pression. Le voilà devenu un riverain fiché par la police. En fait, le fonctionnaire est un agent du service Enquête des

Renseignements Généraux de la préfecture de Police de Paris...''

Sarko, utiliser les RG à son compte ? mais enfin, c'est ridicuuuuule !

Sur ce... votez bien !

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

LE FLASH

LUNDI 12 MARS 2007

LA REPUBLIQUE DU CHAOS (ou du K.O. !)

L'une des marques de l'État socialiste, comme nous le disons souvent, est que l'État atteint une obésité et une complexité inimaginables. Le législateur entasse les usines à gaz avec les usines à gaz, lesquelles s'enchevêtrent perpétuellement entre elles. Il en résulte un désordre permanent dans la loi. Personne ne sait où se trouve la loi.

Plusieurs nouvelles nous arrivent ces jours-ci à ce sujet et illustrent ce constat.

Les banques seraient censées, aux yeux des princes qui nous gouvernent, prendre des frais trop élevés lors d'un découvert. C'est évidemment une atteinte grave au droit de propriété de ces banques sur leur argent et celui des déposants que de s'en préoccuper au niveau des pouvoirs publics. Le pouvoir a donc imaginé une nouvelle petite usine à gaz pour pallier ce prétendu défaut. Bien entendu, les banques se rattraperont ailleurs : le seul vrai contrôle des prix sur un marché ne peut être que le jeu de la concurrence et pas du tout une réglementation. Pour bien perpétuer le chaos, ce morceau de socialisme a été rattaché à la loi sur le droit opposable au logement où il n'a vraiment rien à faire !

Il se produit aussi une sorte de décomposition de la dictature. Le pouvoir dictatorial ne s'exerce pas seulement au niveau de l'État mais au niveau d'autres autorités créées à cet effet. Jean-Louis Debré est présenté comme un grand « serviteur de la république » : c'est un bien mauvais serviteur et il vient de l'avouer en attirant l'attention des gouvernements sur la prolifération des autorités administratives indépendantes (AII), prolifération à laquelle il a participé fort allègrement toute sa vie.

L'État, sachant bien qu'il n'est pas impartial puisqu'il est nécessairement l'otage d'intérêts particuliers, délègue à ces AII une partie de sa mission et ces organismes, qui sont de véritables monstres juridiques, sont dépositaires de l'autorité dictatoriale, agissant pratiquement d'une façon indépendante, avec souvent des pouvoirs de sanction.

Voici quelques-unes d'entre elles : la Halde ou Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité, la C.R.E. ou commission de régulation de l'énergie, la C.N.I.L. ou commission nationale de l'informatique et des libertés, le C.S.A. ou conseil supérieur de l'audiovisuel. Il existe encore la commission des sondages, la commission nationale de contrôle de la campagne électorale relative à l'élection du président la république, le conseil de la concurrence et bien d'autres. Tous ces « machins » quasiment indépendants sont dispensés de contrôle financier.

Un autre événement vient de se produire. Le 8 février le conseil d'État était saisi par la société Arcelor attaquant un décret pour avoir violé le principe d'égalité à son égard. Il a refusé de l'annuler au motif que, s'il le faisait, il invaliderait une directive européenne. Le conseil d'État a prolongé ainsi sa jurisprudence ancienne qui avait suivi le conseil constitutionnel lequel, en juin 2004, avait refusé de juger la constitutionnalité d'une loi transposant une directive européenne. Cela veut bien dire que les directives européennes transposées s'appliquent sans recours même si elles sont contraires à la constitution et à des principes fondamentaux. Dans ce domaine-là aussi la loi n'existe plus, la dictature s'étant transportée dans l'ambiguïté au niveau de l'Europe.

Il y a environ 180 cirques animaliers en France, pour la joie des grands et des petits. Le gouvernement socialiste ne peut le supporter. Sous la pression d'associations d'amis des bêtes qu'il subventionne largement en créant ainsi des problèmes, il envisage un arrêté proscrivant girafes, hippopotames et rhinocéros sous les tréteaux. Les associations invoquent des règlements qui, au nom de la chimère du bonheur des animaux, imposent des règles strictes pour leur traitement. Nelly Olin, ministre de l'écologie, a parlé sans rire : « de la légitime protection des animaux qui nous incite à envisager une restriction progressive des espèces autorisées » ! Les exploitants de cirque parlent de faire descendre dans la rue leurs 14 millions de spectateurs pour défendre leur gagne-pain. Voilà des années d'incertitude en vue pour la gestion des girafes et autres animaux visés.

L'exemple des ostéopathes qui ont manifesté nombreux le 4 mars dans la rue à Paris complète le tableau. Une loi de mars 2002 voulait les légitimer en quelque sorte par rapport à leurs confrères médecins ostéopathes. Mais la loi a prévu de les marginaliser en en faisant des praticiens de seconde zone et en réduisant de 6 ans à 3 ans leurs études ; le résultat serait que beaucoup de pratiques, où ils excellent, leur seraient interdites. Cinq ans après sa promulgation, la loi n'est pas pourvue de décret d'application : désordre total.

Une zone de non-droit, dénommée « zone urbaine sensible » est une zone où l'autorité de la nation ne s'exerce plus : la police ne peut pas y pénétrer et souvent les médecins ou les pompiers sont accueillis par des jets de pierres. Dans le nouvel annuaire, il n'y a plus maintenant que neuf départements ne comprenant pas de zones urbaines sensibles. Ces zones en extension permanente sont un exemple de plus du chaos général.

La république du chaos avec ses incertitudes juridiques est à la fois une route vers la servitude et un chemin vers la paupérisation.

Michel de Poncins

Pour vous inscrire, inscrire un ami ou vous désinscrire

micheldeponcins@easyconnect.fr

REVUE DE PRESSE

L'EXPLOSION DES AZF

Revoilà le mystère relancé. Nous avons dit souvent que l'explication officielle sur la catastrophe n'était que pur mensonge et les lecteurs de TOCQUEVILLE MAGAZINE sont bien au courant. Le journal Valeurs Actuelles, le 9 février 2007, écrit ceci : « Le 21 septembre 2001, Philippe Douste-Blazy se trouve dans son bureau de maire de Toulouse, en compagnie du secrétaire général de la mairie, pendant qu'il téléphone à Jérôme Monod à l'Élysée. Il note alors ce souvenir très précis, qu'il publie à présent dans son dernier livre : « Des affaires pas si étrangères » (Odile Jacob). : « Brutalement, une première explosion, puis une seconde qui soulève le parquet de mon bureau dans un nuage de poussière, pulvérise les vitres des fenêtres et projette les crémones à travers la pièce. A ce moment là, il est impossible de savoir ce qui s'est passé. »

Pourquoi ce « Hifi » de haute stature a-t-il voulu contredire la thèse officielle en crachant la vérité et en accusant tous ses camarades de pur mensonge? Encore un mystère de plus !

LE TGV EST : UNE FETE POUR LA RUINE

L'installation des TGV a contribué largement à la ruine de la SNCF et les lecteurs de TOCQUEVILLE MAGAZINE sont bien renseignés. Il est probable que le TGV-Est de va faire de même. En attendant, l'on se prépare à une fête à tout casser pour son inauguration le 15 mars.

À 20 heures, Jacques Chirac donnera le départ d'un spectacle pyrotechnique qui enflammera toute la ligne à grande vitesse à quelques secondes d'intervalle pour aboutir à la vision, pendant une dizaine de minutes d'une ligne rouge de feux de Bengale de 300 km.

C'est la société, Lacroix-Ruggueri, leader européen des feux d'artifice, qui a été choisie pour installer plus de 3000 torches le long de la voie, une tous les 50 ou 100 mètres, et tenter d'inscrire le record du plus long feu de Bengale jamais produit dans le monde au livre Guinness des records.

CITATIONS

LE CODE DU TRAVAIL

Un lecteur du Figaro :

« Il faut le temps d'aller de Paris à Genève pour lire le droit du travail suisse. On n'a pas assez de temps, en faisant le tour de la terre, pour lire celui de la France... »

LE DROIT D'ASILE AU JAPON

Le Japon est une société très cohérente avec elle-même, ce qui explique en partie ses succès. Le Figaro écrit : « Depuis 1981, 410 statuts de réfugiés ont été accordées par le pays ; en 2006 : 34.

La France, depuis 1981 en a accueilli 13 000.

LES BREVES

CHRONIQUE DES AVEUX

Il est connu que la presse désinforme beaucoup. Mais il peut arriver qu'elle laisse échapper des lambeaux de la vérité. Le Monde du 21 novembre 2006 a évoqué l'auteur des principaux discours de Nicolas Sarkozy. Nous n'avons pas pu noter son nom. Il paraît qu'il se félicite de faire applaudir des idées de gauche par des salles de droite ! Français je vous ai « compris »

JEAN DE GAULLE

Ce petit-fils du Général ne se représentera pas aux législatives de 2006. Il fallait d'urgence et absolument lui trouver un point de chute.

Ouf, c'est trouvé !

Il est propulsé Conseiller maître à la Cour des comptes ; le Général avait au moins une qualité et tout le monde a des qualités : c'était une honnêteté sans faille, à laquelle nous rendons hommage !

LES PAYS DE L'EST ET L'EURO

L'on pourrait croire que les pays de l'Est, nouveaux entrants dans l'Europe, seraient pressés d'adopter l'euro. Il n'en est rien, car plusieurs d'entre eux ne prévoient pas l'adoption de l'euro avant 2010, en particulier la Pologne, les trois pays baltes et la Slovaquie. C'est plutôt une bonne nouvelle.

PARLOTTES ET FETES

Pierre-Christian Taittinger, maire du XVI^e arrondissement est champion en ce domaine. Il avoue avoir multiplié les réceptions avec une hausse des factures de 850% en cinq ans et avoue benoîtement : « Je dois dire que Delanœ est parfait, il ne m'a jamais refusé le moindre crédit pour mes frais de réception ». L'explication est simple : la solidarité entre les Hifis sur l'essentiel est sans failles. Cette solidarité est un des théorèmes de la R.F et les fêtes font partie de l'essentiel.

CHIRAC : LE JOUEUR DE FLUTE

Le joueur de flûte est ce personnage de la légende allemande qui jouait si bien de la flûte que les habitants de la ville, quittant la ville, le suivirent jusqu'à la rivière où ils se noyèrent.

En voyant le agriculteurs applaudir Chirac et trinquer avec lui pour sa dernière visite au salon de l'agriculture, il n'était pas possible de ne pas penser au joueur de flûte. C'est ce même Chirac qui a orchestré, imaginé, poursuivi depuis des lustres l'écroulement de l'agriculture en France, transformant dans la foulée les paysans en assistés, informaticiens et gardiens de la nature et, ceci, avec l'aide active des dirigeants de l'agriculture, grands bénéficiaires financiers de la destruction.

Un des principes les plus méconnus de la « République Fromagère » s'écrit ainsi « Les Hommes de l'Etat, les « Hifis », non seulement créent les calamités en s'occupant indûment des affaires relevant de la sphère privée, mais réussissent grâce à l'appropriation de la communication à se faire applaudir par les victimes elles-mêmes. »

Chapeau l'artiste.

LA CONFUSION DES GENRES

L'un des méfaits du socialisme c'est de mettre du désordre dans toute la société. Personne n'est à sa place. C'est ainsi que la caisse de retraites Malakoff a envoyé à ses affiliés un courrier est tout à fait étrange. Elle leur donne gratuitement, au titre de l'action sociale, une garantie dénommée « assistance domestique ». Si un événement tel que « panne d'électricité ou de chauffage, fuite d'eau, perte des clefs » arrive elles vous couvre des frais du premier déplacement de l'artisan et de sa première heure de manoeuvre. Nous pensions naïvement que les caisses de retraite étaient uniquement chargées de gérer au plus juste les ressources qu'elles avaient et de les reverser intégralement au retraités. Ce n'est donc pas le cas et elles se donnent le bon plaisir de faire une prétendue action sociale qui évidemment ne sert pas à grand-chose.

L'ADOPTION PAR LES COUPLES HOMOSEXUELS

La cour de cassation, le 20 février, a jugé contraire à l'intérêt de l'enfant l'adoption par un couple d'homosexuels. Elle a cassé, à cet effet, une décision de la cour d'appel d'Amiens qui l'avait autorisé. Bien entendu, l'offensive « gay » va se poursuivre en essayant de faire voter une loi contraignante à cette fin.

DOCUMENTS

LA COUR DES COMPTES EPINGLE LES EMPLOIS AIDES

7 mars 2007

Nul n'en doute : la Cour des Comptes n'est pas un think tank libéral ! On ne peut lui demander plus qu'elle ne peut donner : une analyse froide, chiffrée, quasi-mécanique. Ce n'est pas elle qui va expliquer la perversité des mécanismes étatiques, puisque elle-même est un rouage de l'Etat technocratique. Mais les magistrats de la Cour des Comptes font consciencieusement leur travail, et leurs conclusions permettent d'étayer des analyses plus « engagées ».

La Commission des finances du Sénat avait demandé à la Cour de se pencher sur l'efficacité des contrats aidés en matière d'emplois. Première observation : les dispositifs sont si instables et changent si souvent d'un ministre à l'autre, chacun voulant laisser sa trace dans l'histoire, que l'on a beaucoup de mal à en analyser les effets. A peine commence-t-on à comprendre un mécanisme qu'on passe à un autre.

Ensuite, même les effets à court terme (« ce que l'on voit » aurait dit BASTIAT) sont très discutables. Jamais un accroissement de 100 du nombre de personnes en contrat aidé ne réduit de 100 le nombre de chômeurs. Les contrats nouveaux attirent de nouvelles personnes sur le marché du travail. De nombreuses entreprises se saisissent des effets d'aubaine et ne recourent à ces contrats que pour bénéficier des subventions, ce qui se traduit par moins d'embauches sur les contrats classiques. C'est ainsi que pour les contrats initiative-emplois, la création de 100 emplois aidés ne diminue à court terme que de 12 le nombre de chômeurs !

Même pour les contrats qui semblent plus efficaces à court terme, car ils concernent les emplois non marchands, qui n'auraient pas existé sans cela (donc pas d'effet d'aubaine), 100 contrats ne diminuent à court terme que de 56 le nombre de chômeurs pour les contrats emplois consolidés.

Mais la Cour des comptes, même si elle n'a pas lu BASTIAT, sait qu'il y a aussi les effets à plus long terme (« ce qu'on ne voit pas »), qui se font sentir en quelques années voire quelques mois. A leur propos, la Cour des comptes n'hésite pas à parler « d'effets pervers ». Ainsi, les personnes employées en CES en 1999 sont moins nombreuses à occuper un emploi aujourd'hui que les membres d'un échantillon semblable n'en ayant pas profité. Le rapport précise : « Les bénéficiaires sont dans une situation beaucoup

moins favorable à l'issue de leur contrat et sont même parfois stigmatisés d'être passés par ces mesures ». Autrement dit, avec un emploi non marchand (public donc) aidé, le chômage diminue à court terme et augmente ensuite : à la sortie, les salariés se retrouvent même dans une situation plus difficile. C'est d'autant plus vrai que, pendant ce temps, ils n'ont en général reçu aucune formation et ne font l'objet d'aucun suivi : la bureaucratie joue à plein. L'effet à long terme sur l'emploi est donc négatif.

On notera aussi que la Cour des comptes, ne faisant pas d'analyse économique, néglige les effets d'éviction : les emplois aidés nécessitent par définition des fonds publics, donc entraînent un accroissement des prélèvements obligatoires. Cela provoque nécessairement une réduction d'activité dans le secteur privé, en raison de la hausse des impôts, et donc une perte d'emplois. On a quelques emplois publics de plus et on a des emplois privés en moins. Mais les emplois privés concourent à des produits marchands, donc utiles et exportables, tandis que les emplois publics débouchent sur des biens « publics » dont l'utilité est impossible à mesurer.

La Cour des comptes résume ainsi le bilan global : il y a une faible « efficacité sociale des emplois aidés ». Quand il s'agit d'emplois privés, ils ne font que se substituer à des emplois qui auraient été créés de toutes façons. Quand il s'agit d'emplois publics, l'effet à long terme est nul ou négatif.

La Cour critique la complexité et l'instabilité du système actuel et met en garde les candidats contre la tentation de créer de nouveaux dispositifs, tout aussi inefficaces. Elle ne va pas jusqu'à demander la suppression de tout le système, elle est trop prudente pour cela. Mais comme nous n'avons pas les mêmes prudences, nous pouvons affirmer que la suppression des emplois aidés conduirait à des économies substantielles, provoquerait une baisse des charges et impôts et donc un boom de l'économie et des emplois. Et de vrais emplois cette fois-ci.

LA SUISSE ET LE DROIT DE PROPRIETE

**La Suisse est bien classée en termes de protection des droits de propriété
Jan Krepelka, L'Agefi, 7 mars 2007**

Dans le sillage des travaux de l'économiste péruvien Hernando de Soto, une étude confirme l'importance de la propriété pour le développement économique.

Une nouvelle étude, publiée hier, établit une mesure du niveau de protection des droits de propriété pour 70 pays différents. L'index international des droits de propriété (International Property Rights Index, IPRI) attribue un score à chaque pays et dresse un classement international, en fonction de l'environnement légal et politique, de la protection des droits de propriété physique et de la protection des droits de propriété intellectuelle. La Suisse arrive 9e dans le classement avec un score de 8 sur 10 et se distingue surtout par d'excellents scores en termes de stabilité politique, de faible corruption et de bonne protection légale des droits de propriété, mais se classe un peu moins bien pour l'accès à la propriété et la protection des brevets. La Norvège arrive en première place (score de 8,3 sur 10), alors que le Japon et les Etats-Unis sont classés

respectivement 13e et 14e. L'Inde arrive 33e, la Chine 45e; le Bangladesh est dernier sur 70 pays avec un score de seulement 2,2.

Propriété et prospérité vont de pair

L'étude est publiée par Property Rights Alliance, un think tank basé à Washington, associé à une quarantaine de partenaires à travers le monde, dont l'Institut Constant de Rebecque pour la Suisse, dans le cadre d'un programme portant le nom de l'économiste péruvien Hernando de Soto, qui a signé l'introduction du rapport. Hernando de Soto est l'auteur du livre *Le mystère du capital*, déjà traduit dans une quinzaine de langues, dans lequel il constate les coûts et le temps nécessaires (parfois des mois, voire des années) pour créer une entreprise, souscrire un emprunt hypothécaire ou acquérir un titre de propriété dans bon nombre de pays en voie de développement. Il a montré que ces difficultés accroissent le secteur extra-légal et l'instabilité juridique, pénalisant fortement l'accumulation de capital indispensable au développement économique. Ses conclusions sont confirmées par l'IPRI, qui constate une forte corrélation entre protection des droits de propriété et PIB par habitant (voir graphique). Les pays politiquement stables, respectant la propriété, permettant des transferts rapides de cette dernière et offrant un système judiciaire indépendant sont aussi ceux où le PIB par habitant est le plus élevé. Au contraire, une mauvaise garantie des droits de propriété décourage la création d'entreprise et l'investissement, empêchant les pays pauvres de se développer économiquement.

Droits de propriété et liberté économique

Par son bon score, la Suisse confirme son attractivité en termes de liberté économique, déjà relevée par sa première place au Global Competitiveness Index (GCI) du World Economic Forum pour 2006-2007 et son bon score à l'Index of Economic Freedom 2007, publié par Heritage Foundation et le Wall Street Journal, dans lequel elle est classée 9e. Les pays scandinaves, derrière la Suisse d'après ces deux autres mesures, la dépassent pourtant au classement de la protection des droits de propriété. Il faut cependant signaler que ce dernier ne tient pas compte de la charge fiscale et de l'implication de l'Etat dans l'économie, contrairement par exemple à l'Index of Economic Freedom. Or, une imposition élevée ou un fort interventionnisme étatique, même s'ils n'ont pas le caractère arbitraire du manque de reconnaissance des droits de propriété dont souffrent les pays pauvres, empêchent néanmoins chacun de disposer librement d'une part importante de sa propriété, limitant d'autant sa liberté économique et donc finalement aussi son droit de propriété.
